



# Vivre à Arbin



Vie du Village

Sécurité

Lettre n°74.

Bien cher Albinus,

Nous sommes nombreux à être préoccupés par les dangers dus aux ondes électromagnétiques, et en particulier, celles émises par les antennes relais des opérateurs de téléphonie, dans les zones habitées. Les pylônes et les antennes sont visibles, et nous sommes alors davantage sensibles aux dangers potentiels que provoqueraient les rayonnements. Sans être un expert, je peux dire que les nombreuses ondes qui nous entourent ne sont pas toutes dangereuses, heureusement. Mais trouves-tu normal que le Conseil Municipal n'informe la population sur une future implantation d'antennes, que par une seule ligne de texte sur un document à l'affichage ?

\*\*\*

## L'alerte !

Ces jours derniers les habitants d'Arbin, des quartiers Candia et Mérande, ont reçu trois documents, qui appellent à la mobilisation afin de faire interdire l'implantation d'antennes relais en limite du territoire communal, dans le voisinage du passage à niveau piétonnier de la SNCF, chemin de Coindettaz.



C'est un riverain qui tente d'alerter la population sur les dangers d'une telle installation. Des panneaux, nettement visibles de la départementale qui conduit à Cruet, en font l'annonce. Un autre pylône est prévu sur la Commune de Cruet, au bord de la voie ferrée, au droit du Château de la Rive.



Sur le site prévu pour Arbin, un panneau légal d'autorisation de travaux est fixé sur un gros noyer. Mais qui passe par là pour le voir ? On peut y lire l'autorisation officielle accordée le **17 avril 2012** par le Préfet de la Savoie à SYNERAIL. Cette société, filiale commune de SFR, Vinci, TDF et AXA, est chargée de la mise en place d'un nouveau standard de communications sans fil pour le ferroviaire Français et Européen, le GSM-Rail, en remplacement de nombreux systèmes radios existants.



### L'information !

Pour en savoir plus, tu peux aller sur le site : <http://www.synerail.fr>, c'est bien fait, et tu y trouveras de nombreuses informations. SYNERAIL se montre tout beau, quoi de plus normal. Malheureusement sur les éventuels dangers, c'est plutôt court, toujours la même rengaine, avec des textes officiels du Ministère de la Santé, et de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire, en gros : « Ne vous inquiétez pas, tout va bien ! »

Sur le panneau il est écrit que tu peux consulter un dossier déposé en mairie d'Arbin, c'est bien le minimum, mais pour le savoir encore faut-il passer par là ! On apprend aussi que le Maire d'Arbin, a donné un avis favorable au projet le **27 février 2012**. A l'affichage public du document des demandes d'urbanisme, la demande préalable (DP) de SYNERAIL est datée du **29 février**. Mais dis-moi Albinus, pourquoi le Maire n'a-t-il pas donné cette information lors du dernier Conseil du **26 mars 2012** ?

Cette DP a dû être examinée en commission d'urbanisme puisqu'à la date du **24 avril** à l'affichage on a pu lire la mention « **non opposition** ». Je te rappelle que c'est le 1<sup>er</sup> adjoint qui conduit cette commission composée de tous les membres du Conseil. Tous les Elus savent de quoi il s'agit, ils sont donc en mesure de répondre aux questions, et de dire pourquoi ils sont d'accord avec l'implantation de ce pylône avec ses 2 antennes. Et si ces installations ne présentent pas de danger, pourquoi ne pas avoir informé publiquement de ce projet en séance du Conseil le **26 mars** ? Parce que l'antenne, perdue dans la pampa, ne se verra pas ? Je n'ose y croire ! Il ne faut donc pas s'étonner, Albinus, si ce silence provoque réactions, questions, réunions et courriers.

Ce constat d'opacité est un fait de plus à classer dans le dossier de la transparence !

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Juin 2012